

## **DECISION 2024-57**

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

## DECIDE

## Article 1:

Le marché de maîtrise d'oeuvre pour les Travaux d'extension de la Maison communautaire de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs est conclu le 23 mai 2024 avec le groupement d'entreprises A CONCEPT SARL/ OMNITECH SAS/ OTEIS/ SPC ACOUSTIQUE situé à 57000 METZ, pour un forfait de rémunération provisoire de 126 600,00 € H.T. soit 151 920,00 € T.T.C. (taux de rémunération de 10,55%)

## Article 2:

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 23 mai 2024

Le Président Michel PAQUET